



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

22/06/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

22/06/2022

Excusés représentés : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-53 : Cession chemin de Rigou - Choix du géomètre

Monsieur le Maire explique que suite au vote de la délibération actant le lancement de la cession de deux parcelles DL 255 en totalité et 251 en partie, il est nécessaire de mandater un cabinet de géomètre.

3 cabinets de géomètres ont été contactés, seuls 2 ont répondu.

Il présente les devis :

Cabinet de géomètre GEO SUD OUEST	Cabinet de géomètre AGEX
1 668,00 €	1 846,80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre la moins-disante pour ladite cession, soit :

Le cabinet GEO SUD OUEST.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

